

21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies
sur les changements climatiques
Paris, le 30 novembre 2015

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE ET
CHEFS DE GOUVERNEMENT,
MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS
UNIES,
HONORABLES INVITÉS,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Je m'exprime ici au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, José Eduardo dos Santos, que j'ai l'honneur de représenter en ces lieux, pour dire tout d'abord toute l'importance que mon pays accorde à cette 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies, en ce sens qu'elle nous offre une précieuse opportunité d'adopter un accord qui limiterait à 1,5° degré le réchauffement de notre planète.

Les changements climatiques sont incontestablement le plus grand défi de l'humanité, de par son ampleur et son impact sur la vie des peuples. La préservation du système climatique est donc au centre des préoccupations de la communauté internationale.

Combattre les causes et atténuer les effets de ce phénomène exige des efforts, de la part de chacun d'entre nous, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, à un niveau qui permettrait d'atteindre l'objectif de la Convention. En ma qualité de Président du Groupe des Pays moins avancés, je me dois de rappeler que, bien que nous n'ayons pas contribué aux causes de ce phénomène, nos vulnérabilités climatiques sont accentuées par des caractéristiques socio-économiques qui ont un impact négatif sur notre capacité à nous adapter.

Les Pays moins avancés ont néanmoins accepté de relever le défi en contribuant à l'édification de sociétés à faible émission de carbone,

résistantes aux changements climatiques, comme l'illustrent les Contributions déterminées au niveau national (INDC).

Nous pensons que toutes les Nations doivent coopérer pour matérialiser des politiques susceptibles d'assurer un développement durable, économiquement viable et écologiquement équilibré, de nature à garantir à tous les peuples le droit au développement.

MESSIEURS LES PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE ET
CHEFS DE GOUVERNEMENT,
HONORABLES INVITÉS,

La République d'Angola, forte de ses 40 ans d'existence en tant que nation indépendante, a adopté une législation environnementale moderne et des programmes d'enseignement qui visent à enrayer les manifestations environnementales dévastatrices et à éveiller les consciences au sujet de la durabilité environnementale, au sein du pays. L'Angola a, par ailleurs, ratifié et adhéré à la majorité des Conventions et autres instruments juridiques internationaux sur la gestion environnementale.

Toutefois, d'importants obstacles subsistent encore dans ce domaine, comme la déforestation, les brûlis, le braconnage et autres, qui entraînent la destruction des écosystèmes.

À l'instar d'autres pays de la région, l'Angola subit déjà les effets du changement climatique. Près de 31% du territoire angolais est sujet à la désertification, compte tenu du fait que le cycle des sécheresses et des inondations se soit intensifié.

MESDAMES ET MESSIEURS,

La République d'Angola veut envoyer ici un message clair, qui vise à exhorter toutes les Nations du monde à assurer, ensemble, la protection et la préservation du système climatique, tel un bien précieux dont dépend l'Humanité.

Comme l'a démontré le Panel international pour les changements climatiques (IPCC), les causes du changement climatique sont liées à l'activité anthropique. C'est donc à notre niveau que nous pouvons inverser le processus de dégradation qui nous affecte déjà.

Il est impératif que cette conférence aboutisse à l'adoption d'un accord ambitieux et juridiquement contraignant pour toutes les parties.

Je remercie le Gouvernement français, en particulier Son Excellence François Hollande, Président de la République française, pour avoir permis la réalisation de cette conférence à Paris et ce, en dépit des tragiques événements du 13 novembre qui ont endeuillé la France et que toute l'Humanité a condamnés.

Merci beaucoup pour votre attention!

*